

 **Honoraires sur les locations :**

Honoraires de location pour les baux relevant de la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- 78 % TTC du loyer mensuel hors charges pour le bailleur
- 78 % TTC du loyer mensuel hors charges pour le locataire

Plafond applicable :

- Prestation de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction de bail : 8,00 € ttc /m² de surface habitable.
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée : 3,00 ttc/m² de surface habitable.

 **Honoraires sur la gestion locative :**

- 6 % HT du montant des loyers Hors Charges

 **Autres services en gestion locative :**

- Garantie Loyers Impayés + détérioration Immobilière :
A déterminer avec nos services.